

Solidaires

Fonction Publique

Déclaration liminaire au Comité de Suivi de l'accord PSC santé dans la Fonction Publique de l'État du 5 juin

Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique

Solidaires Fonction Publique s'inscrit dans la continuité de la déclaration intersyndicale qui vient d'être lue. Ce comité de suivi doit être le lieu du questionnement politique des choix des ministères et de l'État de confier la protection complémentaire en santé des agent·es public·ques à des startup comme ALAN. Nous étions déjà plus que critiques de ce choix opéré dans plusieurs ministères, la récente annonce de l'attribution du marché de Bercy à ALAN suscite la colère et l'inquiétude des agent·es et de leurs organisations syndicales. Pour Solidaires Fonction Publique nous ne pouvons que constater qu'il y a un choix politique qui s'est opéré et qui ne va pas aller dans le sens de l'intérêt général.

Solidaires Fonction Publique dénonce le fait que l'État livre de la sorte à une entreprise privée en déficit la santé des agent·es public·ques. Par ailleurs, le choix d'ALAN est celui du tout numérique qui ne correspond pas aux besoins des agent·es, attaché·es à des acteur·rices de proximité. La question de la maîtrise des données n'a manifestement pas été prise en compte dans les choix des ministères: que penser d'une société qui refuse le SecNumCloud et n'est pas conforme dans sa gestion de l'hébergement des données aux recommandations de la CNIL ? Comment l'État peut-il faire preuve d'autant de légèreté quant aux données de ses agent·es dont un certain nombre occupent des postes sensibles et doivent être assuré·es de la sécurisation la plus forte de leurs données personnelles ? Solidaires Fonction Publique ne peut accepter que des données personnelles et de santé se promènent dans des serveurs hébergés dans différents lieux de la planète et pouvant tomber sous le coup de lois d'autres états comme le Cloud Act de l'administration Trump.

ALAN et l'idéologie qu'il représente sont en contradiction avec le projet que porte notre Union Syndicale, la santé des personnels ne peut être ainsi offerte aux intérêts privés guidés uniquement par la recherche du profit et le versement de dividendes toujours

plus importants aux capitalistes. Face au projet de libéralisation de la santé des agent·es public·ques, Solidaires Fonction Publique réaffirme sa revendication du “100% sécu”. Le projet syndical que nous portons est basé sur un principe de solidarité simple : cotiser à hauteur de ses moyens et se soigner à hauteur de ses besoins. Si les libéraux tendent à nous dire que le trou de la sécurité sociale est irréversible, ils omettent de dire que le problème est un problème de recettes et pas de dépenses : notre Union Syndicale Solidaires rappelle que le déficit des recettes est le fruit d’une politique sans fin d’exonération de cotisation du patronat dont des sociétés qui fuient l’impôt, il est plus qu’urgent de faire entrer de nouveau les cotisations sociales des exonérés. Par ailleurs, et ce n’est pas la première fois que nous le dirons dans un COSUI, la réforme de la PSC dans la FPE doit inciter l’État à arrêter son désengagement de la sécurité sociale au profit des assurances privées. De trop nombreux·ses agent·es ne se soignent plus correctement car ils et elles n’en ont pas les moyens : c’est inacceptable !

Solidaires Fonction Publique tenait également dès son propos liminaire à reporter devant vous la question du plafond du PMSS, il est temps de le relever pour atténuer une injustice sociale manifeste envers les rémunérations les plus basses de la FPE. C’est un sujet fondamental de solidarité entre les faibles et les hauts revenus. Ce système, qui est par exemple moins égalitaire qu’un barème progressif, ne doit pas en plus être écrêté par le haut. Nous nous rendons également compte que les cotisations des enfants dans un certain nombre de ministères sont trop élevées pour les revenus les plus faibles, il y a urgence à organiser au plus tôt un correctif sur ce point dans l’intérêt des agent·es. Le troisième point liminaire que nous souhaitons soulever est celui des familles monoparentales et de leur prise en compte dans le nouveau régime, elles représentent 23% des familles dans la population générale dont 80% tenues par des femmes : il est temps de vous saisir du chantier !